

# Conférence du désarmement

Français

---

**Compte rendu définitif de la mille cinq cent quatorzième séance plénière**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 6 août 2019, à 10 h 10

*Président* : M. Duong Chi Dung.....(Viet Nam)

GE.19-17074 (F) 010420 020420



\* 1 9 1 7 0 7 4 \*

Merci de recycler



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1514<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Mesdames et Messieurs les Représentants, avant de commencer nos travaux d'aujourd'hui, je voudrais présenter mes plus sincères condoléances au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, à la délégation des États-Unis, au peuple américain et aux familles des victimes des deux fusillades de masse qui ont eu lieu le week-end dernier au Texas et dans l'Ohio.

Je tiens à vous informer, chers collègues, d'une lettre datée du 15 juillet 2019 dans laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, me fait part de son intention de nommer M<sup>me</sup> Tatiana Valovaya, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, au poste de Secrétaire générale de la Conférence du désarmement.

J'ai sollicité l'accord de la Conférence et n'ai reçu aucune objection d'aucun de ses membres avant la clôture des travaux, hier, le 5 août. J'ai donc signé une lettre datée du 6 août 2019 que j'ai adressée au Secrétaire général António Guterres pour l'informer que les États membres de la Conférence du désarmement approuvent la nomination proposée de M<sup>me</sup> Valovaya au poste de Secrétaire générale de la Conférence du désarmement ; M<sup>me</sup> Valovaya sera en même temps la représentante personnelle du Secrétaire général, conformément à l'article 13 du Règlement intérieur de la Conférence.

Chers collègues, comme indiqué précédemment, j'ai l'intention de poursuivre les discussions entamées la semaine dernière sur le document CD/WP.621. Comme suite aux échanges utiles que j'ai eus avec beaucoup d'entre vous lors des consultations informelles d'hier matin, nous avons entrepris une révision approfondie du projet et publié le document CD/WP.621/Rev.1 dont j'ai demandé au secrétariat de faire distribuer une version préliminaire. Je sais bien que vous n'avez peut-être pas eu l'occasion de communiquer ce document à vos capitales afin de recevoir leurs observations ou leurs instructions. Néanmoins, je voudrais profiter de l'occasion offerte par cette réunion plénière pour vous présenter les principaux éléments de ce document.

Premièrement, le document a été renommé « Projet de décision sur les éléments possibles d'un programme de travail ». Cela rend compte des discussions et des consultations que nous avons menées ces derniers jours – à savoir les discussions et les consultations tenues par la Conférence sur les éléments qui pourraient être incorporés dans un futur programme de travail. Nous espérons que le consensus qui pourrait être atteint sur ces éléments du projet de décision jettera les bases des travaux à mener l'année prochaine. À cet égard, nous avons ajouté un nouveau paragraphe, le paragraphe 7, au préambule pour servir cet objectif. Nous avons également essayé de renforcer le libellé du nouveau paragraphe 7 et du paragraphe 9 du préambule.

Deuxièmement, nous avons inséré un nouveau paragraphe 11 qui fusionne les paragraphes 10 et 11 du premier projet. Nous estimons que le nouveau paragraphe tiendra compte des différents points de vue et de la nécessité d'un document simple mais égal et complet et qu'il reflète tous les éléments fondamentaux énoncés dans le Règlement intérieur, qui ont été adoptés par tous les membres de la Conférence il y a longtemps. À l'instar de nombreux membres, je pense que si, comme cela était clairement indiqué dans un très bon document de travail présenté par les Pays-Bas, nous sommes en mesure de revenir en arrière, d'examiner de près le Règlement intérieur et de travailler sur la base des principes fondamentaux de la Conférence, nous pourrions sortir de l'impasse qui dure depuis plus de vingt ans maintenant.

Troisièmement, nous clarifions le paragraphe 12 sur le rôle du Président dans les travaux des organes subsidiaires, la mission principale envisageable pour le Président et la nomination des coordonnateurs. Il s'agit d'un changement opéré en fonction des points de vue de certains pays qui nous ont semblé pertinents.

Chers collègues, je suis certain que nous avons tous le même objectif, qui est de trouver des moyens de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis deux décennies. De nombreuses idées ont été avancées ; de nombreux efforts ont été déployés ces dernières années. Je suis réaliste mais n'ai pas perdu l'espoir que le projet de décision sur les éléments possibles d'un programme de travail puisse être examiné et adopté de façon constructive, car une fois cette décision prise, nous aurons certainement une idée plus précise du plan de travail et du calendrier et nous pourrions promouvoir un travail efficace et équilibré sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la

Conférence, en se fondant sur les principes et les mandats déjà convenus. Toute question présentant un intérêt pour une partie pourra être correctement examinée une fois que nous nous serons mis d'accord sur ce document et que nous aurons procédé aux étapes suivantes, telles que le sixième calendrier des activités, le programme de travail et la création d'organes subsidiaires, sans préjudice des travaux des futurs Présidents.

Avant de donner la parole aux intervenants, j'engage une fois de plus tous les membres de la Conférence à soutenir les efforts communs déployés par nombre d'entre nous dans cette salle, y compris nos prédécesseurs, pour contribuer de manière constructive aux travaux de la Conférence, dans l'intérêt de celle-ci et de ses nobles mandats.

Je propose que la discussion sur ce projet de décision se déroule dans un cadre informel, mais avant de commencer, je voudrais savoir si des délégations souhaitent prendre la parole. Je vois que les États-Unis d'Amérique demandent à intervenir.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais lire une déclaration, datée du 2 août 2019, qui a été publiée par le Secrétaire d'État Pompeo sur le retrait des États-Unis du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Le 2 février 2019, les États-Unis ont donné un préavis de six mois pour se retirer du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) en raison de la violation continue du Traité par la Fédération de Russie. Le retrait des États-Unis aux termes de l'article XV du Traité prend effet aujourd'hui, dans la mesure où la Russie a été incapable de se conformer de nouveau au traité, de manière totale et vérifiée, en détruisant son système de missiles non conforme, le SSC-8 ou 9M729, un missile de croisière à portée intermédiaire lancé depuis le sol.

La Russie est seule responsable de la cession du traité. Depuis au moins le milieu des années 2000, la Russie a mis au point, produit et testé en vol plusieurs de ses missiles non conformes. Elle a désormais doté plusieurs de ses bataillons de ces mêmes missiles. Les États-Unis ont fait part de leurs préoccupations à la Russie pour la première fois en 2013. La Russie a par la suite systématiquement repoussé six années d'actions déployées par les États-Unis pour obtenir le retour de la Russie à la conformité. Avec le soutien total de leurs Alliés de l'OTAN, les États-Unis ont déterminé que la Russie avait violé le Traité de manière substantielle et ont par la suite suspendu leurs obligations en vertu du Traité. Au cours des six derniers mois, les États-Unis ont fourni à la Russie une dernière occasion de corriger leur non-conformité. Comme elle le fait depuis de nombreuses années, la Russie a choisi de conserver ses missiles non conformes plutôt que de se conformer de nouveau à ses obligations au titre du Traité.

Les États-Unis ne resteront pas parties à un traité que la Russie a délibérément violé. Le non-respect par la Russie des dispositions du Traité compromet les intérêts suprêmes des États-Unis, car la mise au point et le déploiement par la Russie d'un système de missiles violant le Traité représentent une menace directe pour les États-Unis, ainsi que pour ses alliés et partenaires. Les États-Unis apprécient grandement la coopération inébranlable et la détermination dont les Alliés de l'OTAN ont fait preuve en réagissant à la violation commise par la Russie.

Les États-Unis demeurent attachés à un contrôle efficace des armements qui favorise la sécurité des États-Unis, de leurs alliés et de leurs partenaires, contrôle qui doit être vérifiable et applicable, et qui inclut des partenaires qui se conforment à leurs obligations de manière responsable. Le président Trump a chargé cette administration d'ouvrir un nouveau chapitre en cherchant à obtenir une nouvelle ère de contrôle des armements qui aille au-delà des traités bilatéraux du passé. À l'avenir, les États-Unis demandent à la Russie et à la Chine de se joindre à eux dans cette occasion d'obtenir des résultats concrets en matière de sécurité pour nos pays et le monde entier.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de sa déclaration et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Ju** Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, malgré nos avertissements répétés, les États-Unis et la Corée du Sud ont finalement commencé l'exercice militaire conjoint visant la République populaire démocratique de Corée. Cela constitue un déni manifeste et une violation flagrante de la déclaration conjointe du 12 juin de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis et des déclarations intercoréennes de l'année dernière, qui sont toutes des accords tendant à établir de nouvelles relations et à construire une paix durable et viable dans la péninsule coréenne.

Bien que les autorités des États-Unis et de la Corée du Sud ont recours à tous les stratagèmes possibles pour justifier cet exercice militaire, elles ne peuvent ni dissimuler ni légitimer son caractère agressif de quelque manière que ce soit. L'exercice militaire conjoint dont le nom de code était Focus Lens a été mené en Corée du Sud en 1954, un an après la conclusion de la Convention d'armistice. Depuis lors, des exercices militaires conjoints ont été effectués tous les ans ces soixante-cinq dernières années pour se préparer à une guerre exceptionnellement agressive et à une attaque préventive surprise contre la République populaire démocratique de Corée.

Ce qui est plus grave, c'est que les États-Unis attisent les tensions militaires en prenant la République populaire démocratique de Corée pour cible, en déployant un énorme arsenal militaire offensif de pointe en Corée du Sud, au mépris de l'engagement qu'ils ont pris de suspendre les exercices militaires conjoints au plus haut niveau en des occasions telles que le Sommet de Singapour et le récent Sommet de Panmunjom. Même après le Sommet de Singapour, les États-Unis et la Corée du Sud n'ont cessé d'engager diverses manœuvres de guerre offensives contre la République populaire démocratique de Corée, parmi lesquels des exercices conjoints du Corps des Marines, Alliance 19-1, des exercices aériens conjoints et l'Initiative de sécurité contre la prolifération. Les États-Unis ont même effectué un test pour intercepter nos missiles balistiques intercontinentaux et ont procédé à des tirs d'essai de leur missile balistique intercontinental Minuteman III et du missile balistique lancé par sous-marin Trident II D-5.

Les États-Unis ont aussi clairement exprimé dans leur rapport sur la politique de dissuasion nucléaire leur opposition au fait de « ne jamais recourir en premier aux armes nucléaires » contre mon pays et n'ont pas hésité à exprimer leur sentiment de répulsion à notre égard en qualifiant mon pays d'État voyou contribuant à la prolifération de technologies nucléaires, d'armes chimiques et de missiles balistiques.

Récemment, des chasseurs furtifs F-35A ont été introduits en Corée du Sud, et le sous-marin stratégique à propulsion nucléaire des États-Unis *Oklahoma City* est entré dans le port sud-coréen de Busan. Les États-Unis poursuivent également leur plan de déploiement du drone de reconnaissance à haute altitude Global Hawk en Corée du Sud. Toutes ces évolutions nous heurtent profondément. Ces faits prouvent que les autorités des États-Unis et de la Corée du Sud n'ont pas la volonté politique de mettre en œuvre les déclarations conjointes dans lesquelles elles se sont engagées à améliorer les relations bilatérales et montrent qu'elles n'ont pas changé de position pour ce qui est de considérer la République populaire démocratique de Corée comme leur ennemi.

Les actes militaires hostiles des États-Unis et de la Corée du Sud ayant atteint un niveau dangereux, le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a publié une déclaration les condamnant et les dénonçant fermement. Il a également précisé la position principale suivante : premièrement, les autorités des États-Unis et de la Corée du Sud ne pourront en aucun cas se soustraire à la responsabilité de contraindre la République populaire démocratique de Corée à prendre des contre-mesures pour éliminer les menaces potentielles et directes pesant sur sa sécurité nationale.

Nous avons déjà lancé des avertissements à plusieurs reprises quant au fait que les exercices militaires conjoints bloqueraient les progrès dans les relations avec les États-Unis et la Corée du Sud, ce qui pourrait également nous amener à reconsidérer les grandes mesures que nous avons prises jusqu'à présent. Il n'y a pas de loi qui impose à mon seul pays d'être contraint par des engagements auxquels l'autre partie peut librement se soustraire. Comme les États-Unis et la Corée du Sud ne manquent pas une occasion d'affirmer que les exercices militaires conjoints sont à caractère défensif et constituent un élément essentiel de la préparation opérationnelle, etc., nous sommes tenus de développer,

de tester et de déployer les puissants moyens physiques indispensables à notre défense nationale.

Deuxièmement, bien que la détermination de la République populaire démocratique de Corée à résoudre la question par le dialogue reste inchangée, la dynamique du dialogue s'affaiblira encore davantage tant que la République populaire démocratique de Corée continuera de faire l'objet d'actes militaires hostiles. La situation actuelle fait que nous sommes beaucoup moins désireux d'appliquer les accords avec les États-Unis et la Corée du Sud et compromet les chances de dialogue futur. Il est tout à fait manifeste que nous ne pouvons pas espérer un dialogue constructif alors que des simulacres guerriers visant le partenaire de dialogue se poursuivent. Il n'est pas non plus nécessaire d'engager un dialogue infructueux et épuisant avec ceux qui ne comprennent pas ce qu'est communiquer. Les autorités des États-Unis et de la Corée du Sud parlent de dialogue, mais lorsqu'elles regagnent leurs sièges, elles aiguisent le glaive avec lequel nous faire du mal. Si c'est ce qu'elles appellent une approche créative et une force imaginative au-delà du sens commun, nous serons alors obligés de chercher une nouvelle voie, comme nous l'avons déjà indiqué.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

**M. Gabriëlse** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. La délégation néerlandaise prend la parole pour présenter son document de travail intitulé « Back to basics – the programme of work », qui a été distribué hier par le secrétariat, soumis en tant que document officiel de la Conférence du désarmement et mentionné dans votre introduction, Monsieur le Président.

Au vu de la situation actuelle, d'aucuns pourraient dire que nous sommes dans une impasse en ce qui concerne l'organisation de nos travaux au sein de la Conférence. Étant donné ce qui se passe actuellement, les Pays-Bas jugent utile que nous remontions ensemble aux étapes précédentes pour déterminer comment nous en sommes arrivés là et, surtout, comment nous pouvons aller de l'avant. Notre document de travail vise à contribuer à cet effort commun pour faire progresser la Conférence en examinant d'un œil critique l'organisation de nos travaux.

Monsieur le Président, ce document de travail soutient la position selon laquelle la Conférence devrait revenir à ses origines et organiser à nouveau ses travaux sur la base du programme de travail, comme le prévoit le Règlement intérieur, et comme elle l'a fait pendant ses quinze premières années d'existence. Durant cette période, le programme de travail n'avait d'autre rôle que celui d'outil de planification, répartissant le temps de travail entre les différents points de l'ordre du jour de la session à venir. Les décisions relatives à la création des organes subsidiaires – leurs mandats respectifs – étaient prises séparément de celles relatives au programme de travail.

Le lien établi dans les propositions actuelles relatives au programme de travail entre la création d'organes subsidiaires et le programme de travail n'apparaît pas dans le Règlement intérieur. Ni l'article 28 (relatif au programme de travail) ni les articles 23 et 24 (relatifs à la création d'organes subsidiaires) ne se réfèrent les uns aux autres. En outre, la formulation diffère d'un article à l'autre : c'est le terme « établi » qui est employé à l'article 28, ce qui indique clairement que l'élaboration d'un programme de travail constitue une obligation, alors que l'article 23 dispose que « [c]haque fois que la Conférence le juge souhaitable pour l'accomplissement efficace de ses fonctions, [...] [elle] peut créer des organes subsidiaires », d'où il ressort que la création d'organes subsidiaires est facultative.

En outre, l'article 28 n'énonce que deux obligations pour le programme de travail, à savoir qu'il doit 1) être établi sur la base de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et 2) comprendre un calendrier des activités. Le programme de travail est donc conçu comme un outil servant à planifier les travaux de la Conférence, ce qui est le but d'un programme de travail dans la plupart, sinon la totalité, des instances multilatérales de désarmement.

L'histoire nous a aussi montré que séparer le programme de travail de la décision concernant les organes subsidiaires est la façon la plus productive d'organiser nos travaux. Comme le montre le tableau de l'annexe I de notre document de travail, au cours des deux premières décennies de son existence, la Conférence a réussi à créer, chaque année, un ou

plusieurs organes subsidiaires, indépendamment du programme de travail. Bon nombre de ces organes subsidiaires avaient un mandat de négociation et deux traités ont été négociés par des organes subsidiaires créés séparément dans le cadre de la Conférence.

Ceci contraste fortement avec la démarche suivie ces vingt dernières années qui a principalement consisté à associer le programme de travail, le calendrier des activités prescrit par le Règlement intérieur et la création d'organes subsidiaires. Ce lien entre le programme de travail et la création d'organes subsidiaires, y compris leurs mandats respectifs, a fait du programme de travail un obstacle de procédure qui a empêché la Conférence de travailler sur les questions de fond inscrites à son ordre du jour.

C'est sur la base de ces considérations que les Pays-Bas proposent de revenir à la pratique bien établie et fonctionnelle qui consiste à utiliser le programme de travail comme un outil de planification pour les séances plénières de la session à venir et à le dissocier de la création d'organes subsidiaires qui, elle, doit se faire par l'adoption d'une décision distincte. Le programme de travail devrait suivre à la lettre les dispositions du Règlement intérieur et se contenter ainsi de fixer un calendrier pour les activités de la session à venir sur la base de l'ordre du jour adopté. Un exemple d'une telle approche figure à l'annexe II de notre document de travail qui repose sur les programmes de travail de la session de 1990 et l'ordre du jour actuel.

Le retour à cette pratique permettrait à la Conférence du désarmement de consacrer à nouveau ses séances plénières aux travaux sur les questions de fond inscrites à son ordre du jour. La Conférence devrait, à chacune de ces séances, travailler sur le fond du point de l'ordre du jour à l'examen, avec pour objectif l'ouverture de négociations. Une fois les travaux suffisamment avancés sur un point de l'ordre du jour ou un sujet particulier relevant de ce point, la Conférence pourrait alors créer un organe subsidiaire chargé d'examiner la question tout en poursuivant ses travaux sur les autres points de l'ordre du jour conformément au programme de travail.

Cette approche a aussi ceci d'intéressant qu'elle permet à toutes les délégations, y compris à la présidence tournante, de disposer d'un plan de travail clair, qui laisse à toutes les délégations suffisamment de temps pour se préparer, faciliter la participation de leurs capitales et soumettre des documents de travail et d'autres propositions.

Pour conclure, je voudrais souligner trois choses : premièrement, la dissociation du programme de travail et de la création d'organes subsidiaires est tout à fait conforme au Règlement intérieur en vigueur. Deuxièmement, cette approche offre un moyen pragmatique d'avancer qui a fait ses preuves dans le passé. Et, troisièmement, il permet à la Conférence de se concentrer sur les questions de fond à son ordre du jour plutôt que sur les questions de procédure, qui ont entravé les progrès pendant trop longtemps. Nous encourageons donc toutes les délégations à étudier le document de travail et attendons avec intérêt leurs réactions et suggestions éventuelles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas pour sa déclaration et pour la présentation du groupe de travail. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique dans l'exercice du droit de réponse.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour la deuxième fois, mais je crois comprendre que d'autres délégations ont demandé à intervenir avant.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, et au nom de la Mission russe et de la Fédération de Russie, je voudrais exprimer mes sincères condoléances à la délégation des États-Unis et à l'ensemble du peuple américain pour les événements tragiques survenus dans les États du Texas et de l'Ohio qui ont entraîné la mort d'innocents. Nous compatissons avec les amis et les familles des victimes. Le peuple russe partage leur douleur. C'est pour en avoir fait directement l'amère expérience que nous savons la douleur et les souffrances que causent des crimes aussi inhumains. Rien ne les justifie.

La Russie, pays qui a survécu à plusieurs attaques terroristes, condamne sans équivoque le terrorisme et l'extrémisme sous toutes leurs formes. Nous restons attachés aux efforts multilatéraux visant à lutter contre la menace du terrorisme.

Maintenant, concernant la réunion d'aujourd'hui, permettez-moi de noter que la délégation russe n'a cessé d'exprimer son soutien à l'idée qu'à ce stade, notre mission à la Conférence du désarmement devrait être de convenir d'un programme de travail, ce qui est une exigence essentielle pour l'ouverture de négociations à la Conférence, conformément à son mandat. En conséquence, les Présidents, outre qu'ils se doivent d'organiser un examen approfondi des points de l'ordre du jour et d'encourager les délégations à procéder à des échanges de vues intéressants – tâches dont l'importance est manifeste – devraient se concentrer principalement sur cette mission fondamentale. Nous saluons les efforts déployés par la présidence vietnamienne à cet égard et soutenons sa double approche.

Nous avons un certain nombre de suggestions pour l'avant-projet présenté par l'Ambassadeur Duong, que nous lui avons communiquées, et nous sommes prêts à continuer à travailler de manière constructive, y compris sur un projet actualisé, après qu'il aura été étudié à Moscou. Nous jugeons également important le document de travail présenté par la délégation néerlandaise et sommes prêts à en tenir compte dans nos travaux futurs.

Certaines voix dans cette enceinte ont suggéré qu'il n'était pas utile, voire même qu'il était totalement vain, de travailler sur le projet de programme de travail si près de la fin de la session de la Conférence. Nous ne pensons pas que ce soit la bonne approche. Pour un certain nombre de raisons, cette année, nous avons malheureusement perdu beaucoup de temps, et un temps précieux, que nous aurions pu utiliser pour parvenir à un compromis sur le programme de travail. Toutefois, si, avant la fin de la session, nous parvenons au moins à fixer un cadre ou à élaborer un ensemble de considérations qui pourraient être prises en compte pour l'établissement du projet de programme de travail à l'avenir, nous aurons mis en œuvre dans la pratique le principe consistant à assurer la continuité entre les présidences d'une session et celles de la suivante. Ce sujet a fait l'objet de nombreuses discussions à la Conférence ces derniers temps – et pour cause.

Une décision en ce sens jetterait des bases solides pour la session de 2020 qui pourrait s'ouvrir dans un climat constructif et professionnel, de sorte que la Conférence s'efforcerait de s'accorder sur un programme de travail sans partir de zéro mais en sachant comment progresser. Pour notre part, nous sommes prêts à engager la coopération la plus étroite avec toutes les délégations et présidences à cette fin.

Chers collègues, je voudrais également exercer le droit de réponse à la déclaration faite par la délégation des États-Unis et l'Ambassadeur des États-Unis, M. Robert Wood. La Russie a été accusée de manière arbitraire du retrait des États-Unis du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et de la faillite de cet instrument, qui est important pour la sécurité européenne et internationale. La Fédération de Russie, qui rejette catégoriquement les accusations formulées à cet égard, a expliqué à plusieurs reprises, à différents niveaux, sa position sur cette question ainsi que sur la réalité de la situation du Traité.

Les efforts persistants menés par les États-Unis pour démanteler toute la structure des accords modernes de maîtrise des armements et de désarmement nucléaire sont manifestes. Cela fait plusieurs années que les États-Unis mènent ces efforts, pas seulement aujourd'hui ou hier. Si l'on suit la logique des États-Unis, la Fédération de Russie aurait dû se retirer du Traité en 1999, dès les premières violations commises par les États-Unis, qui avaient consisté à utiliser des drones de combat rentrant dans la définition des missiles terrestres à portée intermédiaire et à plus courte portée interdits par le Traité. Mais pendant dix ans – je répète, dix ans ! – la Fédération de Russie a véritablement essayé de persuader les États-Unis de s'asseoir à la table des négociations pour répondre à ces préoccupations.

En lieu et place, les États-Unis ont lancé une campagne visant à présenter la Fédération de Russie comme une partie au Traité n'assumant pas ses responsabilités. Et le 2 août 2019, au milieu de l'agitation provoquée par cette campagne, les États-Unis ont terminé le travail qu'ils avaient commencé quelques années auparavant, à savoir le démantèlement du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

En prenant cette mesure, les États-Unis ouvrent un nouveau chapitre de l'histoire de l'humanité. Toutefois, ce chapitre n'est en rien lié à la maîtrise des armements, au désarmement nucléaire ou aux restrictions applicables aux arsenaux stratégiques. Ce nouveau chapitre est associé au début d'une nouvelle course aux armements pour ce qui concerne les missiles et les armes nucléaires et à la forte détérioration de la situation en matière de sécurité et à l'érosion de la confiance entre les pays. En témoignent les récentes déclarations de John Bolton, le conseiller pour la sécurité nationale du Président des États-Unis, et de Mike Pompeo, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, qui ont non seulement annoncé le retrait du pays du Traité, mais également exprimé la réticence de l'Administration des États-Unis actuelle à renouveler le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, qui est le seul accord de maîtrise des armes nucléaires encore en vigueur entre la Fédération de Russie et les États-Unis.

L'autre jour, l'Ambassadeur Wood m'a accusé d'utiliser les méthodes de propagande soviétiques. Je ne dirai rien de tel à propos de la déclaration de l'Ambassadeur Wood. Ce ne serait pas correct et ne servirait à rien. J'ai une chose à préciser toutefois : il est symbolique que les mesures prises par les États-Unis et les déclarations qu'ils ont faites ces derniers jours soient intervenues à la veille de la date historique du 6 août, lorsque ce pays a été le premier à utiliser l'arme nucléaire contre des civils dans la ville d'Hiroshima. Ce symbolisme semble refléter les intentions réelles des États-Unis dans les domaines de la sécurité et de la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

Malheureusement, force est de constater que depuis le 2 août, nous nous sommes tous retrouvés dans une situation mondiale nouvelle qui est loin d'être sûre. C'est à l'Administration actuelle des États-Unis qu'incombe pleinement la responsabilité des conséquences que pourront avoir les mesures prises récemment par ce pays dans ce domaine.

La Fédération de Russie reste attachée aux objectifs consistant à engager un dialogue, caractérisé par la confiance, sur toutes les questions de stabilité stratégique et de sécurité internationale et elle est prête à coopérer avec tous les pays intéressés en vue de réduire encore les arsenaux nucléaires, de les maîtriser et d'atteindre l'objectif commun, qui, incidemment, a été formulé par la précédente Administration des États-Unis, à savoir parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je prends la parole uniquement pour répondre aux observations faites par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée. Permettez-moi de bien préciser que les États-Unis n'encouragent pas la pression militaire. Les États-Unis sont attachés à la dénucléarisation de la Corée du Nord, comme l'ont convenu le président Kim et le président Trump lors de leur première réunion au sommet l'année dernière à Singapour. Nous avons hâte de reprendre les discussions avec le Nord afin de concrétiser la vision exposée lors de ce sommet par le président Trump et le Président Kim.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Chine.

**M. Li Song** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise se joint à vous et aux membres de la Conférence pour présenter ses condoléances aux victimes des deux fusillades de masse qui ont eu lieu récemment aux États-Unis d'Amérique. Ces actes montrent que le terrorisme et l'idéologie extrémiste restent des facteurs majeurs qui menacent la sécurité nationale et internationale et la stabilité sociale. La communauté internationale doit y attacher une grande importance. Tous les pays doivent faire des efforts à leur échelle pour préserver leur propre sécurité, celle de leurs citoyens et leur stabilité sociale, en fonction de leurs différentes situations.

Monsieur le Président, ces derniers jours, nous avons activement participé et coopéré à la poursuite des discussions sur le programme de travail de la Conférence qui se sont tenues sous votre direction. Nous avons également reçu le dernier texte que vous avez fait distribuer et le document de travail soumis par la délégation néerlandaise. Nous étudierons attentivement ces nouveaux documents. Juste avant le début de la réunion, j'ai également parlé de ces questions lors de discussions avec des collègues à la Conférence.

J'ai dit à mes collègues que la Conférence n'avait pas effectué de travaux de fond depuis plus de vingt ans, mais qu'il était injuste d'attribuer cette impasse à la Conférence elle-même, à son Règlement intérieur ou même à la volonté politique de ses membres. Bien entendu, nous pouvons nous demander si la Conférence, en tant que mécanisme multilatéral, peut encore être améliorée. Toutefois, nous devons toujours garder à l'esprit ce que la Conférence peut faire et le type de progrès qu'elle peut réaliser. Je crains que le facteur le plus déterminant à cet égard ne soit la situation politique et sécuritaire internationale en dehors de cette enceinte. On peut dire que, depuis plus de vingt ans, et même maintenant, alors que nous atteignons un nouveau stade critique, la situation politique et sécuritaire internationale a une influence plus importante sur l'efficacité de la Conférence et même sur l'ensemble des mécanismes multilatéraux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Si j'ai pris la parole aujourd'hui, c'est aussi pour saisir l'occasion qui m'est donnée de partager avec vous tous les vues de la Chine sur le retrait des États-Unis du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. La délégation chinoise regrette profondément que les États-Unis aient insisté pour se retirer du Traité malgré l'opposition de la communauté internationale. Elle s'y oppose fermement. Depuis l'annonce officielle du retrait des États-Unis, le 2 août, de hauts fonctionnaires du Ministère de la défense des États-Unis ont déclaré publiquement que les États-Unis chercheraient à nouveau à mettre au point et déployer des missiles à portée intermédiaire. Cela montre clairement que le retrait de ce pays du Traité est une manœuvre de plus pour poursuivre l'unilatéralisme et ne pas donner suite à leurs engagements internationaux. Son véritable objectif est de se libérer de ses engagements et de chercher à acquérir un avantage militaire et stratégique unilatéral. Si les États-Unis prennent cette mesure unilatérale irresponsable, cela affectera gravement l'équilibre et la stabilité stratégiques mondiaux, aggravera les tensions dans les relations internationales, sapera la confiance mutuelle des grandes puissances dans le domaine stratégique, perturbera les processus internationaux de désarmement nucléaire et de maîtrise des armements et menacera la paix et la sécurité dans les régions concernées. La Chine partage la profonde inquiétude de la grande majorité des membres de la communauté internationale face à ces évolutions préjudiciables.

La Chine note qu'en se retirant du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, les États-Unis ont déclaré que l'ère du désarmement nucléaire bilatéral entre les États-Unis et la Fédération de Russie prenait fin, et ont de nouveau soulevé la question de la participation de la Chine aux négociations multilatérales sur la maîtrise des armes nucléaires avec les États-Unis et la Fédération de Russie. La Chine s'est prononcée à de nombreuses reprises sur cette question. Le seul but de la position défendue par les États-Unis est de détourner l'attention de la communauté internationale. La Chine n'entend pas participer à ces négociations sur la maîtrise des armes nucléaires ni ne le fera. La semaine dernière, lorsque j'ai présenté aux membres de la Conférence le Livre blanc intitulé « La défense nationale de la Chine en cette ère nouvelle », j'ai une fois de plus exposé la stratégie et la politique nucléaires de la Chine. Sa stratégie d'autodéfense nucléaire est totalement transparente. La Chine a une politique nucléaire des plus responsables et son arsenal nucléaire, qui est très limité, ne constitue jamais une menace pour la paix et la sécurité internationales. Elle n'est jamais entrée dans une course aux armements nucléaires avec aucun pays dans le passé ; elle ne va pas le faire maintenant, ni à l'avenir.

Nous appelons la communauté internationale à maintenir sa vigilance quant aux graves conséquences du retrait des États-Unis du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et à empêcher ce pays, sous quelque prétexte que ce soit, de se soustraire aux responsabilités qui lui incombent tout particulièrement en matière de désarmement nucléaire. Nous demandons instamment aux États-Unis de faire preuve de retenue, de s'abstenir de prendre des mesures qui nuisent aux intérêts de sécurité d'autres pays, d'assumer les responsabilités internationales d'une grande puissance et de préserver scrupuleusement la paix et la sécurité régionales et internationales. C'est ce que demande toute la communauté internationale.

Nous soutenons et encourageons le maintien d'un dialogue entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur les questions de sécurité stratégique et de désarmement nucléaire bilatéral et sur l'extension du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques entre les deux pays. Nous pensons que les différends entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur l'application des traités de désarmement nucléaire devraient être réglés par le dialogue et la négociation. Ils ne doivent ni ne peuvent être réglés par un retrait ou une

violation du traité. Comme il s'agit des deux puissances possédant les plus grands arsenaux nucléaires, les États-Unis et la Fédération de Russie doivent continuer à réduire considérablement ces arsenaux d'une manière vérifiable, irréversible et juridiquement contraignante. Cela constitue une garantie importante pour le maintien de la stabilité stratégique mondiale, de la paix et de la sécurité internationales et du régime international de maîtrise des armements et de non-prolifération. Cela créera également les conditions nécessaires pour faire avancer le processus multilatéral de désarmement nucléaire. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Ukraine.

**M. Klymenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Dans mon intervention, je voudrais, pour ma part, m'attarder sur la question du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire qui concerne directement les travaux de la Conférence du désarmement. La déclaration pertinente du Ministère ukrainien des affaires étrangères sur l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a été publiée le 2 août dernier. Dans ce document, l'Ukraine a exprimé sa déception face à la dénonciation du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, en raison de la situation dans laquelle se trouve ce Traité du fait des actes de la Russie. L'Ukraine a dit qu'elle comprenait pleinement l'initiative prise par les États-Unis en réaction au non-respect des règles par la Russie. Ces trois dernières décennies, le Traité a été une pierre angulaire de la stabilité stratégique et de la sécurité mondiale. L'Ukraine a strictement respecté ses dispositions pendant toute la durée de son existence. Entre 1988 et 1991, tous les missiles balistiques et de croisière à portée intermédiaire et à courte portée basés au sol, ainsi que 25 installations connexes, ont été déclassés en Ukraine.

L'Ukraine, de concert avec les États-Unis, a condamné le développement et les essais des missiles balistiques RS-26 Rubezh, qui ont une portée de 2 200 km, ainsi que l'amélioration des capacités de combat et opérationnelles du système de missiles Iskander-M. En Ukraine, nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que la Russie a développé et déployé des systèmes de missiles à capacité nucléaire et à portée intermédiaire à portée de plusieurs capitales européennes, ainsi que par le fait qu'en mars 2019, la Russie a mené un entraînement militaire, impliquant l'utilisation de missiles Iskander-M, en Crimée occupée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Ukraine de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je m'excuse de prendre à nouveau la parole, mais je juge important de répondre à certaines choses qui ont été dites ici, en particulier par l'Ambassadeur de Chine. Comme beaucoup d'entre vous qui ont lu notre révision de la position nucléaire le savent, au cours de la dernière décennie, alors que les États-Unis ont réduit leurs forces nucléaires et le rôle des armes nucléaires dans leurs doctrines de défense, la Russie et la Chine ont toutes deux évolué dans la direction opposée, de sorte que nous ne pouvions pas continuer à adhérer au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire alors même que la Russie continuait à l'enfreindre (et de manière flagrante). En outre, si vous considérez la posture militaire de la Chine – et ce qui s'est passé dans la mer de Chine méridionale – et le fait que la Chine a en substance modernisé ses armes nucléaires stratégiques et non stratégiques au cours de cette période, vous voyez que c'est ce qui a amené le Président des États-Unis à plaider pour un nouveau dialogue sur les armes nucléaires qui intègre la Chine. Nous jugeons cela important et nous continuerons à faire valoir que nous sommes confrontés à une nouvelle donne à l'échelle mondiale et qu'il faut élargir la discussion sur les forces nucléaires stratégiques pour y inclure la Chine, et commencer à examiner d'autres catégories d'armes qui n'ont pas été visées mais qui constituent une menace non seulement pour les États-Unis mais aussi pour leurs amis et partenaires dans le monde entier.

Selon nous, il est tout à fait essentiel que nous entrions dans cette nouvelle ère de maîtrise des armements. Voici la réalité qui se présente à nous : menaces croissantes, modernisation de ces forces, autres acteurs dans le monde qui cherchent à leur tour à se doter d'armes nucléaires, qui veulent intimider des pays, notamment des pays alliés des États-Unis. Là encore, nous pensons que le facteur le plus important à prendre en compte

c'est l'obligation d'adhérer aux traités que l'on conclut. Lorsqu'une partie n'y adhère pas (ou plusieurs), il est difficile pour un pays de justifier le maintien de son adhésion à ces importants traités. Il est regrettable qu'après 30 réunions ou plus avec la Fédération de Russie, celle-ci ait refusé d'admettre qu'elle n'était pas en conformité et de prendre les mesures nécessaires pour y remédier. Nous n'avions pas le choix, Monsieur le Président, et chers collègues présents dans cette salle. J'espère qu'à l'avenir, nous pourrions entamer une discussion non seulement avec la Fédération de Russie mais aussi avec la Chine, afin de pouvoir aborder certains de ces problèmes très difficiles auxquels nous nous heurtons. Ce sont des questions de sécurité difficiles, et la seule façon de les résoudre est de nous asseoir autour d'une table et de les affronter.

**Le Président** (parle en anglais) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis et je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de Chine.

**M. Li Song** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je m'excuse de retenir encore un peu tout le monde, mais je dois répondre aux accusations et aux attaques sans fondement concernant la stratégie de défense nationale et le dispositif de défense de la Chine que mon collègue, l'Ambassadeur Wood, vient de faire. Nous avons entendu ces accusations et ces attaques de la part des États-Unis ici récemment et nous avons déjà entendu les États-Unis les prononcer dans de nombreuses instances. Nous nous y opposons fermement et les trouvons absolument inacceptables.

L'Ambassadeur des États-Unis vient juste de mentionner la question de la mer de Chine méridionale dans son intervention de tout à l'heure. Je ne sais pas ce que cette question a à voir avec le désarmement nucléaire, la maîtrise des armes nucléaires et les travaux de la Conférence. Toutefois, puisqu'il a mentionné la mer de Chine méridionale, je voudrais vous faire part de ce que le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de Chine, Wang Yi, a déclaré dans une déclaration faite à Bangkok la semaine dernière en réponse aux accusations pertinentes des États-Unis. Le Ministre a déclaré que la Chine, fervent défenseur de la paix et de la stabilité régionales, a toujours mené une politique de défense nationale défensive. En vertu du droit international, c'est le droit légitime d'un État souverain de déployer des moyens de défense sur son propre territoire. Un grand pays extérieur à la région n'a cessé d'accuser la Chine de militariser la mer de Chine méridionale. Or c'est précisément le pays qui maintient des centaines de bases militaires dans le monde et a déployé des centaines de milliers de soldats en dehors de son propre territoire. Pourquoi, et sur quelle base, un pays qui militarise le monde accuserait-il les autres de militarisation ? Ce n'est donc pas la Chine qu'il faut qualifier de source de militarisation.

En ce qui concerne la stratégie de défense, la politique nucléaire et la politique spatiale de la Chine ainsi que sa position et son plaidoyer en faveur de l'équilibre et de la stabilité stratégiques mondiaux, j'ai déjà parlé de ces sujets à de nombreuses reprises à la Conférence et il serait superflu que je les répète ici. Dans mes précédentes déclarations devant la Conférence, j'ai souligné que les vues et les positions de la Chine ne sont en aucun cas dirigées contre un pays en particulier, mais contre la mentalité de guerre froide, l'unilatéralisme et les démarches intellectuelles, les politiques et les pratiques qui ne tiennent pas compte de l'éthique internationale, de la stabilité stratégique et des mécanismes internationaux existants. La communauté internationale a sa propre opinion sur le bien-fondé de ces mentalités, politiques et pratiques.

En tant que membres de la Conférence, nous devrions bien sûr exposer sans ambiguïté nos points de vue et nos positions sur des questions majeures telles que la paix et la sécurité internationales, l'équilibre et la stabilité stratégiques, la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, qui concernent les intérêts fondamentaux en matière de sécurité de tous les pays, mais cela ne signifie évidemment pas qu'il faille fomenter la confrontation au sein de la Conférence. La Conférence n'est pas un lieu de chamailleries et de disputes ; elle est, comme d'autres mécanismes internationaux dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, une instance de négociation, de consultation et de coopération. Toutes les parties, en recherchant un terrain d'entente tout en respectant les divergences, en améliorant la compréhension et en renforçant la coopération, dans le respect mutuel de leurs préoccupations en matière de sécurité, doivent s'engager à régler les différends par le dialogue entre pairs et la consultation, et devraient explorer les voies permettant de résoudre les problèmes internationaux. Voilà ce qu'est le multilatéralisme.

Dans cette optique, comme elle l'a fait par le passé, la Chine maintiendra une attitude positive et constructive et travaillera avec les membres de la Conférence pour redynamiser cette instance afin que nous puissions faire preuve de créativité et unir nos forces pour relever les défis mondiaux. La Chine est également prête à continuer à travailler activement dans le cadre des cinq puissances nucléaires afin de promouvoir la confiance mutuelle et la communication, à rechercher un terrain d'entente tout en respectant les divergences, à coopérer de manière solidaire afin d'œuvrer comme il se doit à la défense de la stabilité stratégique mondiale, à la promotion de la paix et de la sécurité internationales, et à dûment assumer nos responsabilités. Je vous remercie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je n'en vois aucune, je vais donc suspendre la présente séance pour que nous procédions de manière informelle à la consultation du projet de décision sur les éléments possibles d'un programme de travail.

*La séance est suspendue à 11 h 30 ; elle est reprise à 12 h 15.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant reprendre dans un cadre formel. Je donne la parole à l'Ambassadeur de la République de Corée.

**M. Lee** Jang-keun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Au cours de cette séance formelle, je voudrais répondre brièvement à une déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée ce matin même concernant la situation dans la péninsule coréenne. Je tiens à dire combien il est important d'apaiser les tensions et d'établir une paix permanente dans cette péninsule et, à cet égard, à souligner que mon Gouvernement est pleinement attaché à cet objectif. De même, mon Gouvernement compte sur une reprise rapide du dialogue entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée et sur la mise en œuvre de tous les accords intercoréens et accords entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée conclus jusqu'à présent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République de Corée de sa déclaration. Je donne la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Ju** Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, je souhaite seulement répondre brièvement aux remarques du Représentant de la Corée du Sud. Si la Corée du Sud voulait vraiment améliorer les relations intercoréennes et parvenir à la paix et à la prospérité dans la péninsule coréenne, elle devrait renouer avec l'intention initiale manifestée lors des sommets que nous avons tenus l'année dernière et assumer ses responsabilités en mettant en œuvre les accords Nord-Sud en actes et non en paroles. Je tiens à souligner que les exercices militaires, de par leur nature hostile, ne sont pas compatibles avec le dialogue et l'amélioration des relations bilatérales. Cela ne fera qu'inverser la tendance actuelle et aggraver la situation. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration. Plus personne ne demande la parole à ce stade, je vous remercie donc à nouveau pour vos réflexions et observations et vos suggestions très utiles. Concernant d'une part notre projet de décision mais aussi l'excellent document de travail distribué par la délégation des Pays-Bas, j'apprécie vraiment vos contributions et, bien sûr, je vous informerai de ce que je compte faire dans les prochains jours. Grâce à vos suggestions et propositions issues de la discussion d'aujourd'hui, nous pensons que nous pouvons produire quelques résultats pour la Conférence du désarmement.

La prochaine réunion plénière, qui aura lieu le jeudi 8 août à 10 heures, axera ses travaux sur la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées. Les participants de la table ronde qui sera organisée à cette occasion seront l'Ambassadeur Omar Zniber du Maroc, l'Ambassadeur Robbert Jan Gabriëlse des Pays-Bas, l'Ambassadeur Yann Hwang de France et M. Wilfred Wan de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Sur ce, la séance est levée.

*La séance est levée à 12 h 25.*